

SAINT VINCENT DE REINS "Le Bourg"



LE MOT DU MAIRE

SAINT-VINCENT n'échappe pas à cette loi humaine ! Des projets deviennent réalité, des réalités évoluent et disparaissent. A Nous de toujours aller de l'avant et de voir les éléments positifs.

- Des maisons sur le lotissement poussent. Déjà 4 lots de vendus et aujourd'hui 3 maisons en construction.
- La salle des fêtes a connu sa première utilisation : la fête des classes 1987 et correspond parfaitement bien à notre village.
- Une nouvelle salle de gymnastique a été installée grâce au dynamisme de ses promoteurs et fonctionne agréablement.
- Des maisons se rénovent et l'environnement de notre village et de nos hameaux s'améliore.
- Notre village s'aménage. Le tout à l'égout progresse, déjà 6 tranches et une septième à l'étude.
- Des terrains autour des hameaux et du village deviennent plus propres.
- Le nombre d'emplois industriels à SAINT-VINCENT augmente.
- Le beau temps était au rendez-vous de la foire pour le bonheur de nos commerçants et de tout Saint-Vincent.

Que tous ces faits nous dynamisent et permettent de croire à l'avenir de notre village, de notre région et nous aident à mieux faire partager notre bonheur.

Nous avons un avenir dans notre village, dans notre région.....

Lucien DEVEAUX

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

Les Membres du Conseil Municipal : Mrs AULAS Marius - DURY Jean -  
CHABERT André - DARPHIN Jean-Luc - DUMOULIN Pierre - FOUGERARD Michel -  
GONDY Gérard - LACHIZE Jean - MURAT Pierre - NOILLY Roger -  
Mmes CORGIE Monique - DUDU Raymonde - NONY Michèle - ROLLET Andrée.

Employés Municipaux : Secrétaire de Mairie : Mme NUNO Mireille  
Employé de Voirie : Mr DIANA Franck

L'illustration de ce bulletin a été assurée par Mr Jean LACHAIZE.

## BUDGET 1987 SECTION DE FONCTIONNEMENT

## - D E P E N S E S -

	1 9 8 6		1 9 8 7
600	100	Produits pharmaceutiques	100
603	8 000	Carburants	8 000
604	25 000	Combustibles	30 000
605	300	Produits d'entretien ménager	300
606	1 000	Fournitures de voirie	31 000
607	10 000	Fournitures scolaires	10 000
608	8 000	Fournitures de bureau	10 000
609	500	Autres fournitures	1 000
610	145 000	Rémunération du personnel	145 000
615	15 000	Rémunérations diverses	20 000
618	50 000	Charges Sociales	55 000
621	12 000	Impôts fonciers	12 000
624	1 500	Droits de timbres et d'enregistrement	1 500
6310	36 911	Entretien de terrains	48 000
6312	60 000	Entretien de bâtiments	67 715
6313	190 000	Entretien de voirie	170 000
6314	5 000	Entretien matériel outillage mobilier	10 000
6315	15 000	Entretien matériel de transport	15 000
633	12 000	Acquisitions petit matériel	18 000
634	60 000	Electricité Eau	80 000
638	20 000	Primes d'assurances	25 000
6401	83 429	Dépenses d'aide sociale	86 908
6402	4 802	Dépenses d'externat des collèges	5 259
6405	600	Cotisations Municipales	600
6406	11 310	Service d'incendie	11 643
6407	40 000	Charges intercommunales	25 000
6409	300	Participations diverses	300
651	0	Primes, secours et dots (construction)	13 000
657	23 700	Subventions	25 000
660	5 000	Fêtes et cérémonies	5 000
662	170	Impressions, reliures	2 000
663	1 500	Documentation générale	2 000
664	4 000	Frais de P.T.T.	4 000
666	43 000	Indemnités fonction maire et adjoints	43 000
671	280 249	Intérêts sur emprunts	274 601
672	4 000	Frais financiers divers	4 000
674	50	Frais d'assiette et de recouvrement	50
831	91 000	Prélèvement pour dépenses Investissement	142 608
	1 268 421		1 402 584

BUDGET 1987 SECTION DE FONCTIONNEMENT

- R E C E T T E S -

	1 9 8 6		1 9 8 7
( 714	45 000	: Location des immeubles	
( 716	5 000	: Concessions dans les cimetières	37 000
( 722	4 000	: Intérêts des prêts et créances	1 000
( 7332	0	: Recouvrement de traitements	4 000
( 7336	3 500	: Recouvrement de frais de chauffage éclairage	17 328
( 7339	9 855	: Autres recouvrements	3 300
( 740	40 589	: DGF Dotation de base (DOTATIONS)	9 333
( 741	28 722	: DGF Dotation de péréquation (VERSEES)	
( 742	26 206	: DGF Dotation de compensation (PAR)	51 476
( 747	348 992	: DGF Dotation de référence (L'ETAT)	39 787
( 750	260	: Attribution sur permis de chasser	33 055
( 751	20 000	: Taxe additionnelle aux droits de mutation	348 992
( 752	2 000	: Licence des débits de boisson	
( 777	725 628	: Produits des contributions directes	280
( 7781	8 669	: Attribution du fonds national de la taxe professionnelle	23 000
	1 268 421		2 000
			712 059
			119 974
			1 402 584

CONTRIBUTIONS DIRECTES ST-VINCENT-DE-REINS

Taxe d'habitation	:	61 345.00 Frs
Taxe foncière propriétés bâties	:	126 012.00 Frs
Taxe foncière propriétés non bâties	:	50 924.00 Frs
Taxe professionnelle	:	473 778.00 Frs

Produit total ..... 712 059.00 Frs  
=====

BALANCE GENERALE B. P. 1987

Section de fonctionnement		
Dépenses	:	1 402 584.00 Frs
Recettes	:	1 402 584.00 Frs
Section d'investissement		
Dépenses	:	901 637.00 Frs
Recettes	:	901 637.00 Frs

BUDGET 1987 SECTION D'INVESTISSEMENT

D E P E N S E S		R E C E T T E S	
16	Remboursement d'emprunts	113 495	115
26	Acquisitions de titres valeurs	750	1421
27	Dépôts & Cautionnements versés	7 700	1432
		25	
		121 945	
2144	Matériel Sapeurs Pompiers	21 648	1053
			106
			115
2145	Acquisition de matériel	20 000	1421
2324	Réparations Bâtiments communaux	9 749	1053
			1421
2325	Aménagement Ensemble Polyvalent	497 300	1052
			115
2326	Réparations Bâtiments communaux	73 551	1053
			1421
2332	Station Réémettrice Télévision	43 119	1053
2336	F S I R 1987	62 000	1053
			1421
2373	Assainissement 6° tranche	52 325	1410
	Lotissement		210
		901 637	
			30 523
			59 000
			21 727
			3 055
			114 305
			4 563
			5 000
			12 085
			21 648
			20 000
			2 054
			7 695
			9 749
			346 000
			100 000
			446 000
			15 503
			58 048
			73 551
			43 119
			42 000
			20 000
			62 000
			52 325
			58 940
			901 637



Le Comité d'Accueil vient avec joie chers amis de SAINT-VINCENT s'entretenir avec vous, avec la parution du 4ème bulletin municipal. Il applaudit chaleureusement cette volonté de la municipalité d'informer les habitants, électeurs, électrices, les anciens, les adolescents, les enfants, en un mot tous les habitants de SAINT-VINCENT sur les recettes et dépenses du budget, sur les projets réalisés ou futurs, sur tous les problèmes intéressant la commune et sur la bonne volonté des uns et des autres et, les activités des sociétés locales souvent anonymes et que beaucoup découvrent à la lecture du bulletin municipal.

Nous devons remercier en particulier et une fois de plus parmi tous les artisans de cette production, Monsieur le Maire, premier animateur. Nous espérons qu'il nous reste bien attaché malgré les soucis professionnels qui lui sont quotidiens et certains coups douloureux d'une adversité aveugle qui a eu en son temps et toujours une résonance attristée amicale et totale parmi la population de notre village.

En ce qui concerne le Comité d'Accueil il continue son petit bonhomme de chemin en fleurissant la commune. A ce sujet, son président demande gentiment aux personnes qui ont des bacs à fleurs devant leur maison ou à proximité de ne pas oublier d'en assurer l'arrosage surtout par temps chaud et aussi le désherbage, merci d'avance.

Au programme habituel il y aura donc le concours de tir réel 50 m sur le terrain de la Casse Froide le samedi 22 août l'après midi et le dimanche 23 août de 9 heures à 19 heures. L'heure d'arrêt du concours de 19 heures est absolument impérative. Aucun engagement ne sera accepté après cette limite, avis aux retardataires.

La Randonnée Pédestre aura lieu le dimanche 13 septembre l'après-midi. Départ des filatures à 14 heures, arrivée au bourg au caveau. Trajet habituel, remise des coupes et des prix à 17 heures 15.

Nous pensons que le temps sera clément et que nous aurons beaucoup d'engagés heureux d'apprécier notre campagne boisée et vallonnée, de jouir du chant des oiseaux et d'être toujours bien reçus par les organisateurs.

Ce même dimanche ou la veille, le samedi 12 nous aurons la visite des vieilles voitures sur le terrain habituel. Une information plus précise sera donnée par la presse en temps utile. C'est toujours un spectacle agréable à regarder qui fait naître parfois des regrets ou des envies. Nous pensons que les visiteurs de SAINT-VINCENT seront toujours nombreux pour les admirer.

Bonne route à tous, à l'année prochaine...

Le Président  
Léon LIEVRE

# COMPAGNIE SAPEURS. POMPIERS



QUI ETES - VOUS ?

QUE FAITES - VOUS ?

EN EFFET, QUI SOMMES-NOUS ?

Et bien tout simplement une équipe de 17 à 20 hommes et jeunes gens sous le contrôle de Monsieur le Maire et de la municipalité qui se nomme C.P.I. (Corps de Première Intervention) de SAINT-VINCENT-DE-REINS.

Cette section veille continuellement à la sécurité de la commune et à la votre en s'activant surtout à la prévention.

Nous profitons de ce bulletin pour vous rappeler que nous sommes là, les uns comme les autres pour vous aider et vous conseiller bien sûr, dans la marge de nos connaissances. N'hésitez pas à nous appeler s'il vous arrive quelque chose de malheureux incombant à nos services ou si vous êtes témoins de sinistre ou d'accident. Il vaut mieux nous appeler pour rien ou pas grand chose que de nous appeler trop tard.

COMMENT NOUS APPELER ? Tout d'abord regardez votre calendrier annuel tous les numéros d'appels téléphoniques sont en tête. Le 18 c'est le numéro d'appel du centre de secours principal de TARARE. Ne raccrochez surtout pas quand vous l'avez en ligne car le téléphoniste sait où nous joindre et à cet effet donnez lui clairement vos renseignements.

Dès cet instant nous sommes en liaison radio avec TARARE, nos médecins et s'il le faut avec le S A M U de ROANNE ou les différents centres hospitaliers ou de secours.

Une autre possibilité, vous allez à la sirène qui se trouve entre la porte de la mairie et la porte du docteur TOURMENTE - Ouvrez le guichet et appuyez sur la touche verte, 1 à 2 minutes à seule fin que cet appel soit bien entendu et vous aurez du secours dans les premiers temps.

L'ensemble de la Compagnie c'est tout d'abord une très bonne et grande camaraderie, une image de gens qui n'ont qu'un seul but, la solidarité.

COMMENT SE FAIT LE RECRUTEMENT ? Très simplement. La personne qui veut entrer au corps des Sapeurs Pompiers dépose sa candidature, soit au chef de corps soit à un membre de la compagnie qui transmet. Après décision de la commission cette personne peut entrer en section où elle reste

.../...



.../...

un an en stage de formation et selon ses aptitudes elle est engagée ou non. De préférence avoir 16 ans et la permission des parents et, jusqu'à 30 ans d'âge limite. Les engagements sont de 5 ans en 5 ans.

QUE FAISONS-NOUS A L'INTERIEUR DE LA COMPAGNIE ? Une assemblée Générale a lieu tous les ans où certaines décisions sont prises et où les comptes-rendus de l'année écoulée sont exposés. Une fois par mois une manœuvre d'instruction sur tous les cas pouvant survenir (incendies, accidents de la route ou autres avec le matériel qui nous permet de circonscrire ces sinistres). Des cours de printemps, 2 journées entières par an dans un centre de secours qui nous est indiqué par le service départemental. Des cours de secourisme, de réanimation, de secours routiers, etc.... Plus des recyclages pour les officiers et sous-officiers. Ajoutons à tout cela les servitudes habituelles concernant notre commune.

Nous ne terminerons pas cette page sans remercier le docteur Patrice ROBERT qui nous a rendu de nombreux services et cours durant les 9 années qu'il a passées à SAINT-VINCENT et à la confiance qu'il a apportée à la Compagnie soit dans les accidents soit dans les maladies graves où il y avait évacuation sur Centre Hospitalier, et partout où nous avons du intervenir avec lui. Nous lui souhaitons une bonne suite de carrière dans son nouveau poste en le priant de revenir nous rendre visite de temps en temps.

Ses remerciements s'adressent également au Docteur Jacqueline TOURMENTE pour les mêmes raisons, sans oublier nos infirmières et notre pharmacien Mr Alain ALTET. Tout un groupe médical sur lequel l'on peut compter à tout instant et en toutes circonstances.

Nous saluons le docteur Didier FRANGIN qui vient de nous arriver et avec lequel nous avons déjà eu à travailler dans des conditions vraiment sérieuses et dont nous avons pu apprécier ses grandes capacités non seulement en temps que docteur mais aussi en temps qu'instructeur. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à Madame FRANGIN et à leurs enfants un très long séjour dans nos murs.

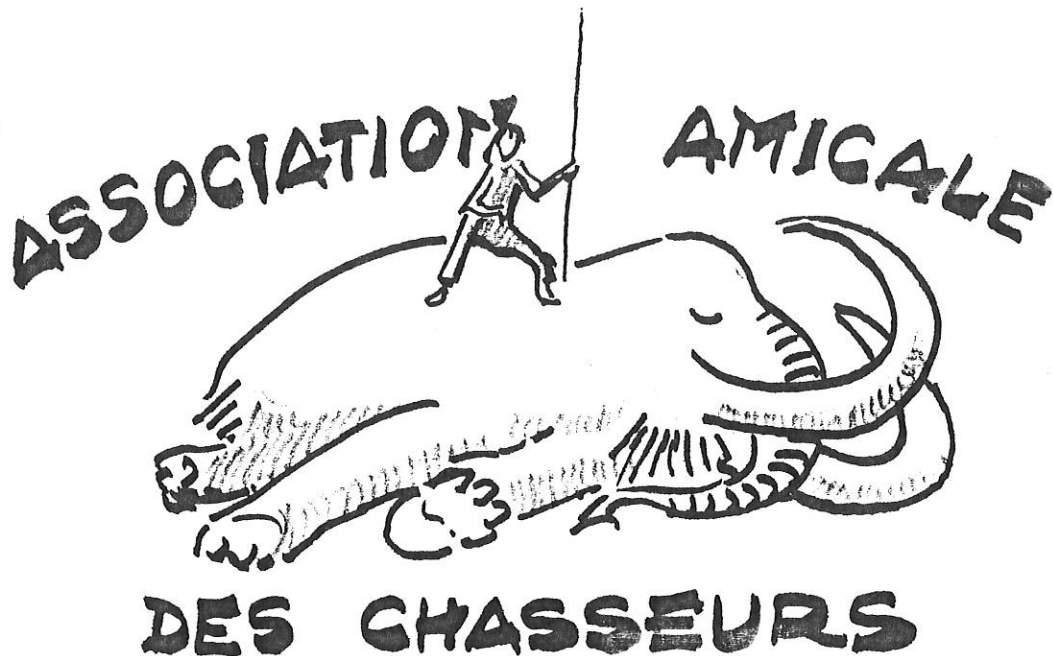
Nous ne terminerons pas sans également apporter nos remerciements les plus sincères à Monsieur le Maire et à son conseil municipal, pour l'aide financière qu'ils apportent à la compagnie des Sapeurs Pompiers avec l'achat de matériels indispensables aux secours d'urgence.

Nous profitons de ce bulletin habitants de SAINT-VINCENT ou vacanciers pour vous remercier de la gratitude que vous nous témoignez et de l'aide que vous nous apportez lors de la présentation du calendrier annuel.

Recrutement	: Patrice FORAY - Guy POYET	
Nomination	: Caporal François DEPIERRE	est nommé Caporal Chef
Concours de Caporal	: Louis VADEBOIN réussi	(3 jours à LYON)
Examen de secourisme	: Yves ROCHE réussi	(17 séances).

Pour la Compagnie  
Son Lieutenant  
Marius NONY

# ASSOCIATION AMICALE DES CHASSEURS



SAISON DE CHASSE 1986 - 1987

Comportement des différents gibiers :

Le chevreuil est toujours en augmentation. Le plan de chasse nous avait attribué cinq bêtes. Mais, pour le profane, que veut dire plan de chasse ? Sur quels critères se base-t-on pour répartir les chevreuils ? Je vais vous en expliquer le processus.

Courant février, chaque société remplit une demande sur laquelle est mentionnée la surface boisée de la commune, environ six cent hectares en ce qui nous concerne, ensuite le nombre de bêtes qui vivent sur notre territoire de chasse.

Sont également portés les chevreuils tués au cours de la saison écoulée et la quantité demandée pour la prochaine saison. Le dossier est transmis à la Fédération des chasseurs du Rhône.

Là, une commission composée d'administrateurs de la Fédération, de représentants de l'O.N.C. (1) et surtout de la D.D.A.F. (2) qui est le maître d'oeuvre en la matière, (elle demande aussi l'avis des gardes fédéraux), examine les dossiers.

Elle tient compte des surfaces boisées, pour l'estimation de la population, par contre, elle la fait par massif forestier, car le même massif peut concerner deux, voir trois communes or, les mêmes chevreuils vivant sur le secteur peuvent être comptés par les sociétés limitrophes. Elle répartit les attributions qui sont généralement correctes.

La difficulté pour nous chasseurs c'est que ce sont des bêtes de différents types. Nous avons pour la saison deux brocards, une chevrette et deux jeunes. Il y a aussi des bracelets concernant chaque sorte de bête, bracelet qui doit être posé à l'animal dès qu'il est mort, il est interdit de le transporter sans bracelet.

.../...

.../...

S'il est relativement facile de distinguer un brocard d'une chevrette en début de saison, ce n'est plus aussi évident quand il perd ses bois courant octobre. Mais le plus gros problème est certainement le tir des jeunes. Quel chasseur n'a pas eu un jour ou l'autre un chevreuil à bonne portée, mais n'a pas pu le tirer, soit qu'il avait des plombs dans son arme (tir à balle obligatoire) soit que la bête ne correspondait pas au type à abattre, ou encore, n'arrivant pas à l'identifier a préféré s'abstenir de tirer.

Le lièvre continue sa remontée comme prévue. La neige nous a révélé qu'il restait des reproducteurs en nombre suffisant sur le terrain.

Le lapin poursuit sa régression, sa population se limite à quelques sujets.

Dans la catégorie prédateur, maître renard a le vent en poupe. En effet, on constate, dans la région, un accroissement de la population. Il est impératif de la maintenir à un niveau minimum. On peut le chasser jusqu'au 28 février, même en temps de neige.

Quelques chasseurs, très motivés s'y sont employés. De ce fait la gent vulpine a vu son effectif se réduire d'une demi-douzaine de sujets. C'est un bon résultat.

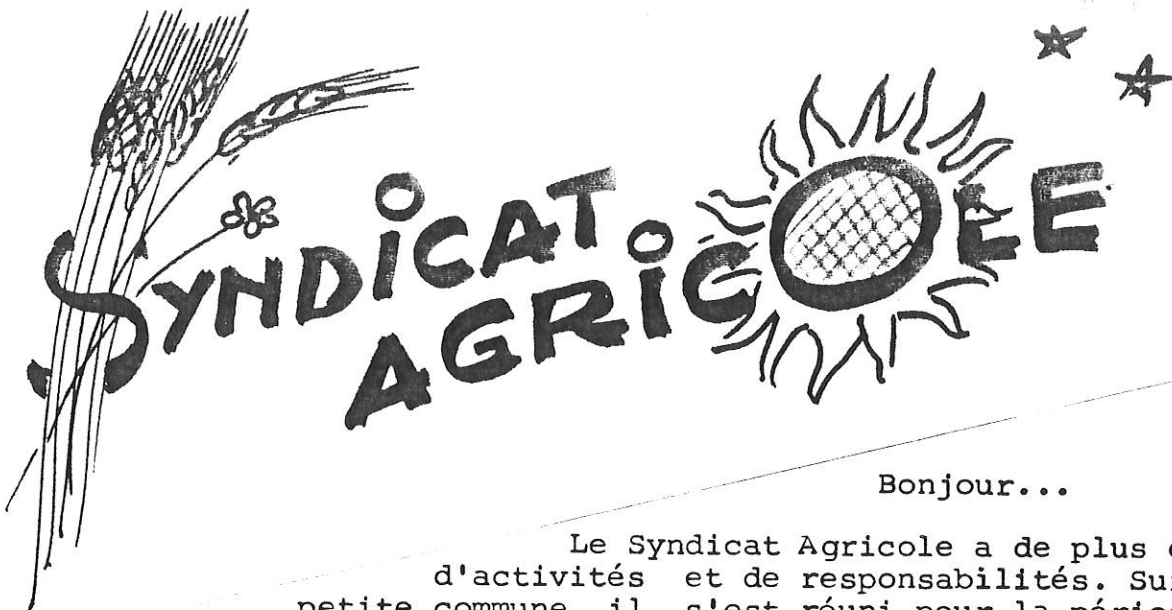
En conclusion, une saison assez bonne.

Au fil des années la réglementation de la chasse change. Le chasseur doit s'adapter, être discipliné et surtout savoir se maîtriser "tir au chevreuil".

Je suis sur que ceux qui font preuve de bonne volonté y parviendront facilement.

Le Président  
Jean DUDU

- (1) Office National de la Chasse
- (2) Direction Départementale de  
l'Agriculture et des Forêts



Bonjour...

Le Syndicat Agricole a de plus en plus d'activités et de responsabilités. Sur notre petite commune il s'est réuni pour la période du 3 février 1986 au 3 février 1987 onze fois :

- tous les adhérents huit fois, sujets : sécheresse, déclaration, demande, commande, etc... ;
- le conseil d'administration deux fois, sujets : demande cumul qui sera appelée désormais : demande d'autorisation d'exploiter ;
- le bureau s'est réuni une fois, pour la préparation de l'assemblée générale et des élections (1987 étant une année d'élections).

Voici la composition du Conseil d'Administration suite aux élections du 26 janvier 1987 :

Président	: Paulette BILLET
Vice-Président	: Bernard BUYS
Secrétaire	: Michel CHAMPALLE
Trésorier	: Pierre DUMOULIN
Membre de droit	: Jean DUMOULIN
Membres	: André AUBERGER, André PHILIPPE
Délégués	:
Laitier	: Jean Pierre POLLOCE
Elevage	: André PHILIPPE
Fermier	: Michel FOUGERARD
SAFER ADASEA	: Joannès DERESSE
Technique	: Jean BILLET
Agriculture de groupe	: Jean Pierre POLLOCE
Jeunes	: André RAQUIN, Christian BRUN
Féminines	: Simone CHAMPALLE, Paulette BILLET

Pour le canton, trois personnes de ST VINCENT faisaient parties du Conseil d'Administration de l'Union Cantonale d'AMPLEPUIS depuis les dernières élections nous sommes quatre. Soyez sûr que ces personnes se sentent responsables et ont le souci de participer à ce qui se passe au canton et de le diffuser.

Pour le département, il y avait une personne, suite aussi aux dernières élections, il y en a deux.

Nous, les agriculteurs, nous sommes sans arrêt sur la sellette, il ne faut pas perdre le fil de ce qui se passe non seulement dans notre région mais à l'EUROPE.

.../...

Des fouilles appropriées ou un repérage par photographies aériennes (infra-rouges) permettraient sans doute de confirmer cette hypothèse.

Nul doute également, que cet édifice connut de nombreuses vicissitudes, notamment lors des invasions Barbares, vers l'an 406 après J.C., sous le règne de Constance II. Ceux-ci en effet, rasèrent les temples romains, qu'ils reconstruisirent ensuite en hommage à leurs dieux.

En ce qui concerne le lieu-dit "LACHERON", l'hypothèse la plus répandue lui donnerait comme origine le nom "ACHERON" associé dans la mythologie grecque à un fleuve des Enfers, et par extension, aux Enfers. En tout état de cause, ce nom indiquait alors, que ce passage ou ce lieu était redouté. On s'écarte ici, quelque peu de la civilisation romaine, en faisant référence à celle des Celtes à laquelle appartenaient les Gaulois. Or, à l'opposé des Romains, ceux-ci enterraient leurs morts sous des "tumulus", lesquels recouvraient souvent des monuments ou tombeaux.

Il est probable, qu'en ce lieu, ou à proximité, se trouvait un "cimetière", Celte ou Gaulois, d'où la relation évoquée plus avant.

Quant à la GOUTTEROMAINE, son étymologie est en relation directe avec sa destination ; il est en effet vraisemblable qu'à cet endroit, se trouvait une voie de circulation comportant une halte pour les hommes et les chevaux.

Il existe une carte des voies romaines en Gaule, dite table de PENTINGER du nom d'un savant allemand du XVII<sup>e</sup> siècle, à qui elle aurait appartenu. Ce document dont l'origine remonterait au IV<sup>e</sup> siècle, aurait été dressé sous le règne de THEODOSE, d'où son autre nom de table Theodosienne. En fait, son origine se situerait plus vraisemblablement vers l'an 230, c'est-à-dire, sous le règne d'Alexandre Severe.

A noter, qu'entre autres, il existe un vestige de voie romaine sur la commune de MARDORE, située à côté de l'église, et montant au hameau des Entremains. L'auteur n'a malheureusement pas pu vérifier celle-ci avec certitude (le constat d'existence de ce vestige ayant notamment été effectué en 1926).

En ce qui concerne l'habitat, nous avons vu que les Romains ou leurs alliés, édifiaient des villas (urbana) construites avec soin et élégance. Ces bâtiments comportaient des décorations sous forme de colonnades et de mosaïques. Par opposition, les bâtiments d'exploitation (rustica) étaient construits sans aucun luxe, en torchis et couverts de tuiles. Ils servaient entre autres, au logement des colons ou des esclaves. Leur constitution explique le fait, que dans de nombreuses fouilles, on ne trouve souvent que des tuiles en quantité, la plupart du temps complètement brisées, mais aucune trace de maçonnerie.

.../...

Il n'est pas extraordinaire de trouver de nos jours dans la région, lors de travaux de terrassement, de tels vestiges.

Il en est de même, pour les objets en terre ou en bronze, dont quelques spécimens ont été relevés entre SAINT VINCENT et SAINT BONNET, il y a quelques années.

Cette période prospère de "Pax Romania" devait durer, ainsi que nous l'avons indiqué, plus de 300 ans.

Le déferlement des hordes barbares, traversant le Rhin, Francs, Alamans, Vandales, Sueves, Alains et Burgondes, eux-mêmes pourchassés par les Huns, devait rompre cette belle harmonie. A l'euphorie succéda la terreur. Les cités furent pillées, les hameaux et les temples détruits.

De 406 à 451, la Gaule n'appartient plus à ROME. Les Wisigoths, alliés de celle-ci sont alors le seul peuple organisé sur le territoire gaulois, en dehors des Francs et des Burgondes, établis sur la rive gauche du Rhin. Ils obéissent à leurs rois nationaux, mais pas à ROME.

Toutefois, le prestige de ROME subsiste. C'est ainsi qu'un "maître de la Milice", AETIUS, après avoir fait alliance avec les Wisigoths, les Burgondes et les Francs s'oppose à la seconde ruée des Huns, conduits en 451 par ATTILA, qu'il écrase au lieu-dit "Campus Mauriacus", près de TROYES, mais ceci est une autre histoire.....

J. MERLE

P.S. - Si vous souhaitez en "savoir davantage", sur un sujet, somme toute "survolé", n'hésitez pas à contacter l'auteur qui se fera un plaisir de vous répondre.

Bibliographie : HISTOIRE DE FRANCE de Pierre Miquel (1976)  
COURS et sa région, Docteur LHERITIER et P.FUSTER (1926)

# Saint Vincent Rétro



SAINT VINCENT DE REINS  
PLUS DE 3 SIECLES DE TRADITION TEXTILE

En 1697, dans la réponse du curé de SAINT-VINCENT au questionnaire de l'intendant du roi (d'HERBIGNY), sur l'état de sa paroisse, on peut déjà noter que l'activité textile était présente.

"A SAINT-VINCENT une partie des habitants sont tixiers\* et travaillent pour ceux de VILLEFRANCHE ou autres lieux circonvoisins, ayant un sol par aune de façon, deux ou trois vont acheter du filé à ROANNE et dans le FOREZ pour faire travailler chacun trois ou quatre ouvriers".

Près de 3 siècles plus tard (novembre 1987), SAINT-VINCENT est à la pointe de l'actualité économique, avec l'introduction au second marché boursier de LYON, de son entreprise phare " DEVEAUX S.A. ".

A cette occasion, les projecteurs des médias : radio, télé, journaux sont braqués sur notre village : le nom de SAINT-VINCENT-DE-REINS n'est plus inconnu ; il est devenu synonyme de réussite, performance, qualité, productivité. Réussite d'un grand manager attaché au terroir, performance d'une entreprise dynamique, qualité d'une production héritée d'un savoir faire ancestral, productivité exceptionnelle : le tisseur de DEVEAUX est le plus performant de FRANCE (chiffre d'affaire par salarié 2 1/2 supérieur à la moyenne nationale du textile).

Que de chemin parcouru lors de ces 3 siècles : il n'est sans doute point de commune mesure entre le tisseur de DEVEAUX et celui d'HERBIGNY, cependant tout au long de ces années par étapes successives s'est façonnée modelée notre histoire locale au gré des hasards, des inventions et aussi des interventions humaines.

On peut distinguer 3 phases essentielles :

- L'apparition du coton sous la fin de l'Ancien Régime,
- Le début de la mécanisation de la filature première moitié du 19 ème siècle,
- La mécanisation du tissage fin du 19 ème siècle.

A SAINT-VINCENT, deux grandes familles ont perpétué cette tradition jusqu'à nos jours : Les LACROIX et Les DEVEAUX, les seconds succédant aux premiers après le second empire dans les années 1870.

:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

\* nom donné au tisseur de chanvre.

.../...

Dès 1679, on trouve trace d'un Pierre LACROIX de SAINT-VINCENT lors de la rédaction des statuts réglementant la profession de la fabrication et du commerce des toiles du Beaujolais.

Dans les étoffes fabriquées à cette époque, il n'entrait que du chanvre ; importé des provinces voisines : BRESSE, FOREZ. Le coton n'apparut véritablement qu'au 18ème siècle, il prit très vite un essor remarquable ; on l'associa tout d'abord au chanvre (toilerie) ; puis il se substitua complètement à celui-ci. Le rouet remplaça avantageusement le fuseau ancestral grâce aux efforts des Inspecteurs des manufactures ; GROBERT qui initia les paysans à son usage, puis BRISSON et ROLAND de la PLATIERE qui le divulguèrent gratuitement aux pauvres gens afin de leur assurer un complément de ressources bien nécessaire.

A la veille de la REVOLUTION, la plupart de nos ancêtres s'adonnaient à l'activité textile ; les femmes, les enfants, les vieillards filaient, les hommes tissaient des futaines, bazins, guinées de montagne. Ces produits étaient écoulés au marché de THIZY.

Sur un état de la Fabrique beaujolaise datant de 1780, l'on note ; un autre LACROIX, prénommé Pierre descendant du premier nommé, possède 80 métiers à SAINT-VINCENT et procure de la subsistance à plus de 400 personnes. Ce Pierre LACROIX était le plus important fabricant de la région de THIZY. Il semble peu probable qu'il disposât à l'époque d'une seule fabrique où était concentrée sa production, il achetait le coton brut, le faisait carder, filer puis tisser dans des boutiques disséminées sur la commune.

C'est à cette époque qu'un de ses ouvriers inventa un métier pouvant filer simultanément 20 fuseaux : "La Jeannette". Cette invention fut tout d'abord brisée par les ouvriers, par crainte du chômage, puis elle fut bien vite adoptée pour le plus grand bien de tous.

Le but des Inspecteurs : soulager la pauvreté des paysans en leur procurant une activité complémentaire compensant l'ingratitude du terroir était quasiment atteint. Un certain bien-être régnait parmi la population des villages du pays de THIZY avant la Révolution, même les pauvres parvenaient à se procurer du vin. Mais un mouvement important se dessinait en cette fin de siècle, le filage du coton commençait à supplanter le tissage dans notre commune ; beaucoup de tisserands avaient cessé de faire battre le métier pour filer le coton. Toutes les conditions semblaient donc réunies à l'aube du XIXème siècle pour le démarrage de la révolution industrielle, le processus de la mécanisation du filage intervenu depuis 20 ans en Angleterre s'amorçait résolument.

-----

Le blocus continental instauré sous l'Empire prohibant les filés anglais, encouragea la création de filatures dans la région. Ces premières concentrations manufacturières n'eurent pas le développement escompté : beaucoup périclitèrent pour diverses causes : difficultés d'approvisionnement et manque de débouchés commerciaux. Ce n'est que plus tard sous la Restauration que l'on construisit la première filature de coton à SAINT VINCENT années 1820, 25 au lieu-dit Gouttenoire à la limite de la commune de THEL sur l'emplacement des moulins de M. LACROIX.

Le tissage avait pratiquement disparu de la commune comme en témoigne cet état des métiers en activité datant de 1825 : 121 métiers à filer contre 14 métiers à tisser occupant 280 personnes. Cet état nous précise que les métiers en activité à SAINT-VINCENT filaient du gros coton et possédaient de 50 à 60 broches sauf ceux de Monsieur LACROIX.

.../...



.../...

On peut ainsi situer les progrès réalisés depuis le rouet, puis la jeannette. Les métiers de Monsieur LACROIX étaient encore plus sophistiqués ; les chiffres de 104 broches pour les gros numéros et 208 pour les fins sont sans doute proches de la réalité.

Pour mouvoir ces mécaniques, l'énergie humaine ne suffisait plus, quant à la vapeur, elle ne fut introduite que beaucoup plus tard dans la région. Restait l'énergie hydraulique. Notre petite vallée bénéficiait d'un atout essentiel pour le développement de l'industrie naissante. Le Reins dévalant en moyenne de 10 m au km et d'un débit de 6,7 m<sup>3</sup> seconde pouvait fournir une force motrice abondante tout au long de son cours, mais surtout dans sa haute vallée à partir de CUBLIZE.

Nos ancêtres exploitèrent cette aubaine d'une façon intensive, nul autre cours d'eau de FRANCE n'a jamais comporté une telle densité d'établissements hydrauliques ; sur 16 km de RANCHAL à CUBLIZE, on dénombrait vers 1850 plus de 100 sites industriels : même sur les petits affluents, des biefs étaient creusés alimentant des turbines ou roues.

Sur le petit ruisseau de Goutteromaine, 4 carderies fonctionnaient ayant pour propriétaires de l'amont à l'aval PICOT, MAGNIN, THOMASSON dont le bâtiment subsiste ainsi que la roue en bois bien protégée des intempéries, et l'usine VALETTY juste sous l'étang qui alimentait une chute de 9,35 m. La carderie THOMASSON fut ensuite transformée en corderie ; certains anciens s'en souviennent.

Cette poussée industrielle atteint son apogée en 1836 où notre commune avoisinait les 3 000 habitants doublant sa population de 1826 à 1836. Outre la filature de Gouttenoire, une autre filature s'édifia dans les années 30, il s'agit du bâtiment central de chez DEVEAUX occupé par la SA MONTE. L'architecture industrielle de l'époque édifiait les fabriques à la façon de casernes : bâtiments à 2 ou 3 étages aux nombreuses fenêtres, la forme classique dite sheds (toitures dentelées) de nos usines actuelles, n'apparut que vers la fin du 19<sup>ème</sup> siècle.

D'autres filateurs établis tout au long de la vallée donnaient de l'ouvrage à un grand nombre d'ouvriers, en 1831 parmi les 11 membres du Conseil Municipal, 10 ont des professions en rapport avec le textile ; 7 sont filateurs, 1 teinturier et 2 autres négociants.

Avant d'être filé, le coton devait subir diverses préparations ; la matière brute était battue sur des clayes de bois à l'aide de tiges, puis intervenaient les éplucheuses chargées de débarrasser les impuretés. Le coton était ensuite pesé et livré aux cardeurs dans de grands paniers d'osier. Ces travaux préparatoires étaient accomplis par les femmes et les enfants. Le cardage était un travail masculin. Le coton subissait ensuite l'étirage puis le boudinage. Le fil obtenu était à nouveau pesé, puis dévidé.

La Filature de Gouttenoire était vers les années 1836-40 une immense bâtisse de 2 étages comprenant 3 corps disposés en U d'une emprise au sol de 5 500 mètres carrés (la superficie d'un terrain de foot-ball). Elle fut incendiée en 1885 et entièrement détruite. Seul subsiste le bâtiment central transformé en résidence secondaire entre la route de RANCHAL et le REINS aux filatures d'en Haut. Elle était mue par une gigantesque roue hydraulique de 10 mètres de hauteur.

Le coton filé, environ 90 000 kg par an, provenait d'Amérique par LE HAVRE et était destiné aux cantons de THIZY, ST SYMPHORIEN DE LAY et ROANNE. On y produisait des trames et canettes de 18 à 25\*\*.

.../...

.../...

Elle disposait de 21 mètres à filer dit anglais ayant au total 6600 broches\*\*\*, 26 cartes doubles, 7 frotteurs en gros et fins, 3 bancs à broches, 2 batteurs et étaleurs et 3 cartes de montagne.

En 1844, la filature de GOUTTENOIRE appartenait à MASSON Charles Armand, l'un des plus gros filateurs de la région. Il employait 90 ouvriers dont 34 femmes et 23 enfants, il disposait également d'une autre usine employant environ 60 salariés toujours sur SAINT-VINCENT.

Quant à Julien LACROIX, il était vraisemblablement propriétaire du bâtiment central de chez DEVEAUX et disposait de 12 métiers à filer anglais, donnant de la subsistance à 13 hommes, 24 femmes et 13 enfants. Les salaires variaient de 1,5 F à 2 F pour les hommes, 1,2 à 1,5 F pour les femmes et 75 c à 1,25 F pour les enfants : ceux de SAINT-VINCENT étaient d'ailleurs mieux payés que les petits fileurs de ROANNE et RIORGES employés également par MASSON qui ne gagnaient que 50 à 75 centimes.

La présence d'enfants à la fabrique n'était point chose rare à l'époque : leur agilité et leur souplesse étaient très appréciées, car il fallait souvent se mouvoir sous les machines. Ils contribuaient en outre à glaner un appoint de salaire non négligeable pour leur famille souvent misérable. Cet emploi de jeunes enfants n'était pas sans conséquence grave pour leur santé, la mortalité infantile était très élevée à l'époque comme nous le verrons plus loin.

Un autre fléau les guettait, ainsi que les adultes : l'utilisation de l'énergie hydraulique puis de la vapeur rendaient indispensable la présence de roues, courroies et engrenages sans aucune protection. Bon nombre d'ouvriers perdaient un membre happé par les machines que l'on négligeait d'arrêter pour le nettoyage. Ces infirmes étaient souvent rejetés, car devenus inaptes au travail. Ils traînaient avec d'autres vagabonds, vivant de mendicité et de chapardages. Parfois, ils se regroupaient en bande et erraient sur nos chemins en quête de nourriture, tantôt chassés à coups de cailloux, tantôt bénéficiant de l'aumône.

Certains riches propriétaires organisaient une distribution hebdomadaire de pain, peut-être par charité, mais sans doute plus pour prévenir du vol.

Si, à la veille de la Révolution, la condition des paysans de nos villages s'était grandement améliorée, on assistait en ce milieu de 19ème siècle à une dégradation constante du niveau de vie des ouvriers. Les salaires stagnaient, voire régressaient alors que les denrées nécessaires augmentaient. De plus, ces nouveaux prolétaires ne disposaient plus pour la plupart du complément de l'agriculture de leurs ancêtres, qui leur aurait été bien utile lors des périodes de chômage dû, soit aux crises, soit à la faiblesse des eaux n'arrivant plus à mouvoir les machines. En effet, certains étés, les fabriques cessaient le travail souvent plus de deux mois, privant du même coup de revenus les nombreux ouvriers inemployés. Cette grande misère conduisit à la création d'un bureau de bienfaisance chargé de venir en aide aux plus démunis. Certaines années précédant 1848 virent plus de 300 familles recensées indigentes et secourues grâce aux subsides de généreux donateurs ou de subventions allouées par les autorités.

Si l'on travaillait à la fabrique, on y vivait également. Près de 70 personnes sur les 90 employés logeaient dans les maisons ouvrières appartenant à l'usine et dont certaines subsistent de nos jours : le grand bâtiment des Filatures d'en Haut, ainsi que celui situé au bord du ruisseau de Gouttenoire à proximité de l'écluse sur la commune de THEL en faisaient partie.

.../...

.../...

Qui composait cette population ouvrière ?

En 1836, on dénombrait 4 contremaîtres dont le principal était un Anglais du nom de Thomas GREEN que Monsieur LACROIX avait fait venir spécialement lors de l'utilisation des nouveaux métiers à filer anglais de 300 broches.

On est surpris lors de la lecture des dénombrements de population de cette époque, par l'extrême jeunesse de ces ouvriers et ouvrières sur coton. Deux ont plus de 40 ans, 80% moins de 30 ans. Jeunes couples avec enfants dont on peut retrouver les patronymes d'habitants actuels de la commune : DULAC, FOUILLET, CHERPIN, DUFOUR, LIEVRE, COMBY, BUTTY, GAY ; jeunes hommes et jeunes filles célibataires composaient cette population.

La plupart de ces ouvriers ne savaient ni lire, ni écrire comme en témoignent les extraits de naissance de leurs enfants. Beaucoup avaient émigré à SAINT-VINCENT lors des années 30-36. Ces jeunes couples étaient très prolifiques : 6 naissances à la fabrique de Gouttenoire en 1836 sur il est vrai, 98 dans la commune.

Si l'on vivait, travaillait à la fabrique, on y mourrait et parfois très jeune. Sur les 46 décès de cette même année, 23 sont des enfants de moins de 10 ans dont 13 bébés morts dans leur première année. Dans la tranche des 15 à 20 ans, sur 5 décès, 4 sont ouvriers sur coton.

Les conditions de vie et de travail des ouvriers de nos filatures étaient très rudes. La journée commençait dès l'aube et ne s'achevait qu'au coucher du soleil. Des amplitudes de 14 et 15 h entrecoupées du maigre déjeuner étaient leur lot quotidien de mai à septembre. Les très jeunes enfants étaient gardés dans une salle d'asile de la fabrique, prévue à cet effet, jusqu'à l'âge où ils accompagnaient leurs parents au travail ; sans doute vers les 9 - 10 ans. MASSON Charles Armand avait même prévu d'installer une école dans une salle, malheureusement elle n'a jamais vu le jour.

Dans un rapport du Sous-Préfet de VILLEFRANCHE (30.08.1846) concernant l'instruction primaire dans son arrondissement, ce magistrat attribue la lenteur de son développement à l'insouciance et l'apathie d'une partie des habitants des campagnes et surtout des campagnes pauvres telles que les communes de RANCHAL, ST BONNET, ST VINCENT, CUBLIZE, RONNO, MARNAND, et BOURG DE THIZY.

Là, beaucoup de familles pauvres sont dans la nécessité de recourir au travail de leurs enfants et ne peuvent dès lors les envoyer aux écoles.

En 1848, MASSON aîné fit faillite et la filature de Gouttenoire fut mise en vente judiciaire. Elle resta plusieurs années sans acquéreur. De nombreuses familles furent privées d'emploi, allant grossir la masse des miséreux déjà importante en cette période de crise. Ce qui provoqua l'exaspération des ouvriers de SAINT-VINCENT. Nombre d'entre eux se rassemblèrent le 13 mars 1848 pour aller détruire la filature GLATTARD à ECOCHES et la blanchisserie TOURON de CHAUFFAILLES sans doute à cause de la concurrence.

Les autorités prévenues de ces projets dépêchèrent 40 hommes du 49<sup>ème</sup> régiment de ligne en garnison à MACON pour protéger les usines menacées d'incendie et de destruction par une centaine d'individus venus de SAINT-VINCENT.

Le journal de VILLEFRANCHE écrit à ce sujet :

.../...

.../...

" L'énergique attitude de la Garde Nationale de CHAUFFAILLES et de la population d'ECOCHEs en même temps que celle des ouvriers des fabriques de ces localités avaient jusque-là mis obstacle à l'exécution des mauvais desseins de ces destructeurs et rendu inutile l'intervention des détachements militaires arrivés de ROANNE et MACON ".

Dans les années 1849-1852, les affaires reprirent un certain essor. Cependant, la filature de coton déclinait au profit du retraitement des déchets de coton, depuis une dizaine d'années. La Haute vallée du REINS recyclait en fil la totalité des déchets textiles issus des fabriques françaises (Alsace, Mayenne, ROUEN). Mais cela ne lui suffisait plus. Une pétition signée par les filateurs des communes concernées visait à supprimer soit la prohibition de ceux provenant d'Angleterre, soit la suppression des taxes sur les autres déchets étrangers, afin de procurer une plus grande quantité de matière première à nos usines. Ce vœu fut même reconduit par le conseil d'arrondissement de VILLEFRANCHE du 25 septembre 1853.

La filature de Gouttenoire fut ensuite acquise par Julien LACROIX associé à J. Claude MONTIBERT, celle du bas étant exploitée par BERGER et LACROIX, les cousins de Julien.

Vers les années 1860, le traité de Commerce passé avec l'Angleterre et la guerre de Sécession assenèrent de nouveaux coups à nos filatures. En effet, les filés anglais jusque-là prohibés et d'excellente qualité, allaient concurrencer nos produits, ceci s'ajoutant aux difficultés d'approvisionnement du coton américain.

Une enquête administrative pour étudier les conséquences sur notre industrie de ce nouveau traité désigna deux industriels de la circonscription : J. Claude MONTIBERT - Maire de SAINT-VINCENT fut mandaté pour défendre les intérêts de la profession au Ministère du Commerce et de l'Industrie.

MONTIBERT disposait vers 1865 de 5600 broches filant des gros numéros, son matériel était le même que 20 ans plus tôt. Le déclin de la filature devenait inexorable, nos usines utilisant toujours l'énergie hydraulique, les machines n'étaient pas renouvelées ; elles ne pouvaient décemment plus lutter contre les immenses filatures à la vapeur du NORD et de l'ALSACE.

Si le filage s'effectuait depuis près d'un demi-siècle en usine, le tissage se pratiquait encore dans les ateliers familiaux dispersés dans les multiples hameaux. Au déclin de la filature se substitua l'avènement du tissage mécanique avec l'apparition de la famille DEVEAUX.

Dans les années 1874, Ernest DEVEAUX déjà tisseur à MONTAGNY et ROANNE, rachète l'ancienne filature BERGER et LACROIX à DIEDERICH et y installe 350 métiers mécaniques mus par l'énergie hydraulique couplée à la vapeur : 3 chaudières furent implantées chez E. DEVEAUX.

La fin du 19ème siècle va voir le paysage industriel de ST-VINCENT se modifier radicalement. Les tissages mécaniques dont Ernest DEVEAUX fut le précurseur, vont remplacer peu à peu les anciennes filatures et carderies de la vallée. Partout apparaissent des métiers mécaniques mus par énergie hydraulique couplée avec des machines à vapeur : DEVEAUX et Cie, SUCHEL et BADOILLE, ROLLIN, LACAN.

On agrandit les bâtiments, on construit des ateliers tout en longueur "l'architecture en sheds apparaît". Le paysan tisserand et l'ouvrier fileur disparaissent au profit du tisseur mécanique.

.../...

.../...

La dernière filature cessa son activité en 1885 après le gigantesque incendie qui détruisit l'usine de J. Claude MONTIBERT aux filatures d'en Haut.

Cette mutation achevée à la fin du siècle dernier, il n'y eut guère de bouleversements tout au long du 20ème siècle, hormis l'électrification du réseau aux alentours de 1920 : les métiers de GOUTTENOIRE et DEVEAUX dans les années 1960 dataient de près d'un siècle.

Si Ernest DEVEAUX avait amorcé la mécanisation du tissage sur SAINT VINCENT, son petit fils Lucien DEVEAUX stoppa gentil ronronnement qui risquait d'être fatal, pour nous faire basculer dans un autre monde, avec l'étape informatique.

Pensez qu'en 20 ans, son tisseur a plus évolué qu'en 2 siècles !

Partout dans l'usine se dégage l'impression d'une ruche bourdonnante ; de l'échantillonnage où s'emplissent les sacs postaux, à l'éponge où s'amoncellent des montagnes de serviettes, peignoirs, gants, en passant par l'encollage à l'atmosphère moite, l'ourdissage où des myriades de couleurs se déroulent sous nos yeux ébahis, la comptabilité avec les écrans de terminaux, le laboratoire de test de tissus où évolue une charmante ingénieure, le dessin où devant son ordinateur SAGA le créateur peut composer des milliers de combinaisons de couleur et d'armure.

Curieusement, la salle de tissage paraît à l'abri de cette fébrilité, une impression de calme voire de quiétude, malgré le bruit (toutefois moins prenant qu'avec les anciens métiers), semble y régner. Mais ne nous y trompons pas, certains métiers produisent jusqu'à 300 mètres par jour sur des chaînes parfois longues de 6000 mètres.

Voici donc le chemin parcouru à SAINT-VINCENT depuis la grossière toile de chanvre tissée dans la cave humide et le tissu écossais chatoyant de DEVEAUX SA, transformé en pantalons, chemises par les plus grands noms de la mode : NEW-MAN, NAF-NAF, MARK et SPENCER.

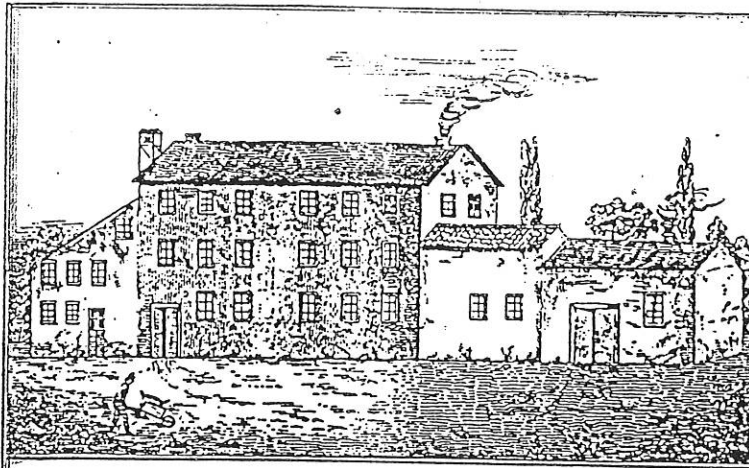
Avec la nouvelle génération sont nées les confections, actuellement trois à SAINT-VINCENT.

Ce n'est donc point un hasard si notre commune a su conserver en son sein ce savoir-faire textile à l'inverse de ses voisines ; je songe à CUBLIZE, autrefois prospère et où cette tradition a pratiquement disparue, à THIZY, vieille capitale de la "cotonne" où les vastes ateliers sont presque déserts, les hautes cheminées branlantes ; car elle a toujours su s'attacher de grands entrepreneurs.

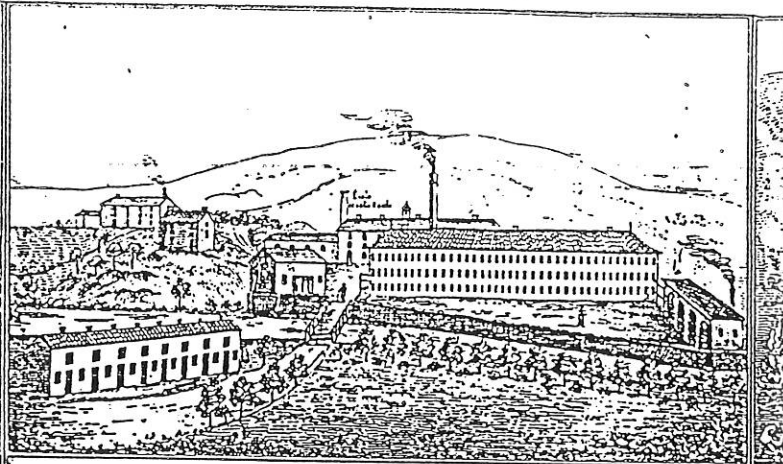
Louis TEILLARD

\*\* Le numéro de fil est déterminé par le nombre de mètres contenus dans un gramme. Ex : N° 26 = 26000 m au KG.  
Plus le numéro est faible, plus le fil est gros.

\*\*\* Les cartes étaient de gros cylindres garnis de pointes d'acier servant à paralléliser les fibres, elles étaient mues par engrenages.



ROANNE.



S<sup>t</sup>. JEAN-LA-BUSSIÈRE.

**PRIX:**

- 1 Paquet Ch<sup>e</sup> continue N<sup>o</sup> 25, à 2 fr. 50 le Kilog.
- 1 d. Ch<sup>e</sup> Jonny-mull N<sup>o</sup> 25 à 2. 70
- 1 d. Ch<sup>e</sup> Louisianne N<sup>o</sup> 40 à 3. 30
- 1 d. Trame J<sup>e</sup> mull N<sup>o</sup> 25 à 2. 70
- 1 d. Trame de N<sup>o</sup> 60 à 4. 20
- 1 d. Trame de N<sup>o</sup> 66 à 5. 30
- 1 d. Ch<sup>e</sup> Jumelle N<sup>o</sup> 24 à 2. 70

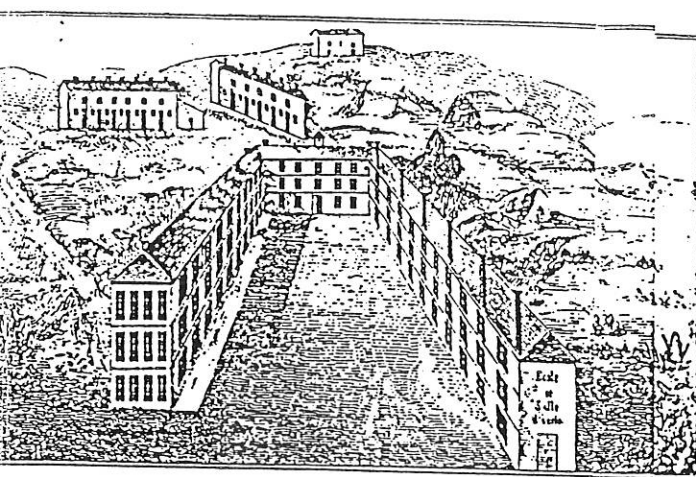
184

# COTONS

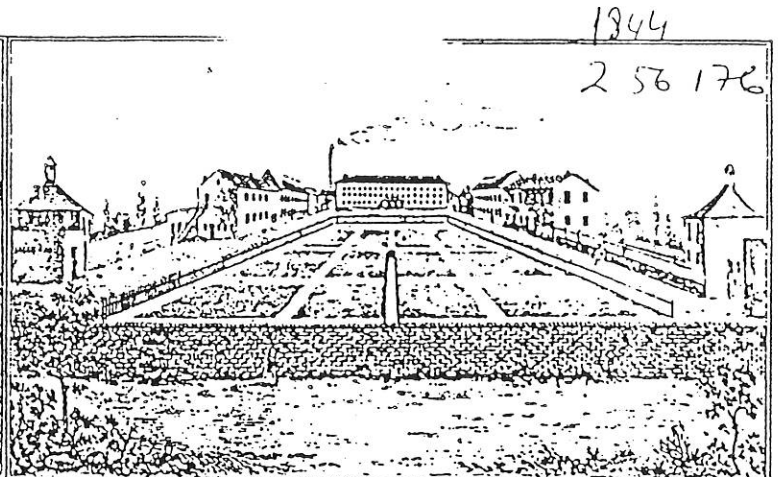
des filatures h

## DE MASSON aîné. (E

Lieux où sont situées les Filatures.	Département.	Nombre des Broches.	Dates de la Création	Dates de son exploitat <sup>ion</sup> par Masson aîné.	Moteurs hydrauliq <sup>ues</sup>	Force de Cheval.	Quantité de matières employées	Qualité des Matières.	Produits en filés par jour.	N <sup>o</sup> le plus bas N <sup>o</sup> le plus élevé
RIORGES.	Loire.	10,000	1826.	1840.	L'eau et la vapeur.	24.	210 H.	Louisianne bon ordinaires et petit courant.	225	32/75
ROANNE.	Loire	3,000	1828.	1840.	L'eau.	6	97.	Georgie ordinaire.	24	16/82.
S <sup>t</sup> . JEAN-LA-BUSSIÈRE	Rhône	8,000.	1825.	1833.	L'eau.	18	100	Georgie ou ordinaire.	324	18/100
S <sup>t</sup> . VINCENT (de Rhin)	Rhin.	6,600	1826.	1841.	L'eau.	16	270.	Louisianne bon ordinaires.	260.	24/111
S <sup>t</sup> . VINCENT (de Rhin)	Rhin.	3,000. <small>Hors l'établissement</small>		1843.	L'eau.	4.	150.	Wichita	100	1/11
		30 000				68	11,75 H.		1074	



S'VINCENT.



RIORCES.

1844  
256176

# MAISON F. A. MAND FABRIQUE de Fils Hydrauliques.

(Maison Charles Amand), de ROANNE (Loire).

de N° de fab. et de l'année p. a. de 1844 de m. c. continu d'avec 1 gr = ex N° 26 = 200000

**NOTA:**

Les chaînes Jenny mull N° 22 ne s'emploient plus encore généralement dans notre pays. Le fabricant a conservé l'usage des chaînes continues reproduisant cette qualité. remplacerait avec un avantage marqué, les chaînes filés à Rouen les prix seraient moins élevés, on obtiendrait par leur emploi un produit d'une qualité meilleure, il serait plus léger, et néanmoins conserverait la même force.

N° moyen.	Valeur des produits	Prix que gagnent les enfants	Prix que gagnent les hommes	Nombre des ouvriers employés.	Observations.
18 à 44	900 fr.	50 à 75 c.	1,50 à 2,25	210	Les produits de cet établissement sont consommés par la fabrique de Tarare, et celle de Roanne, selon les besoins de la fabrication.
19 à 23	216	50 à 75 c.	1,50 à 2,25	50	Le commerce des Colons péloponnés de Roanne, consomme les produits de cette fabrique.
24 à 25	999	75 à 1 fr. 25	1,75 à 2,50	135	Cet établissement situé au centre de la fabrique de l'ancien Beaujolais produit des Trames et canettes de 18 à 25 dont moitié pour la fabrique de localité, moitié pour celle de Roanne.
26 à 3	780	75 à 1 fr. 25	1,50 à 2	90	Cette filature au centre de la fabrique produit plus particulièrement des canettes de 25 à 44, suivant le besoin de la fabrique du pays.
	100	Les ouvriers sont chez eux et gagnent selon leur travail		60	Les produits sont destinés à la Tréfilerie pour la fabrique de la localité et le commerce des péloponnés de Roanne.
	3.054			545	



# TENNIS CLUB

Le tennis club de SAINT-VINCENT entre dans sa quatrième année, et, le nombre des licenciés se maintient malgré la construction de nouveaux courts de tennis chez quelques uns de nos voisins.

Depuis une dizaine d'années, grâce aux médias, le tennis est entré dans tous les foyers, plus personne n'ignore les derniers résultats de NOAH ou LECONTE. Mais, le tennis est aussi redevenu un jeu plus qu'un sport que l'on peut pratiquer en famille ou entre amis.

Il est sûr tout de même qu'il exige un effort physique et on se sent tellement en forme après avoir couru derrière une balle pendant une heure, qu'on a envie de s'inscrire pour le lendemain.

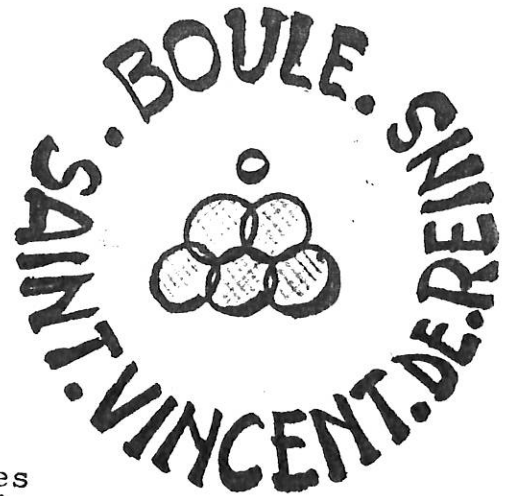
Les enfants n'ont pas les mêmes problèmes de récupération que les adultes et ce n'est pas Hubert CRASSARD ni Daniel CHASSON qui me démentiront, eux qui les surveillent et qui les guident bénévolement dans leurs entraînements durant toute la saison.

Cette année encore se déroulera un tournoi mixte avec tirage à la méele le dimanche 21 juin. C'est une réunion très sympathique où les rencontres se succèdent tout au long de la journée. Le tirage au sort des équipes rend ce tournoi très amusant et plein de rebondissements ; aussi, nous espérons tous vous y voir très nombreux.

Alain ALTET.



L'Amicale Boule de SAINT-VINCENT " Bourg " est une société à l'âge respectable. Sans remonter à la nuit des temps, mes plus anciens souvenirs datent de la fin des années 30. Les jeux de la place dite des "vieilles écoles" étaient, le dimanche après-midi bruyamment animés par de solides gaillards buvant force chopines.



Le sport boules a donc de solides racines dans notre village où il est représenté par 2 sections. Celle du bourg comprend une vingtaine de licenciés dont très peu participent aux compétitions. Ils se retrouvent de temps à autre pour une partie amicale. Il est parfois difficile, même en période de beau temps de trouver des partenaires pour en "rouler une".

Il y a quelques années le noyau de joueurs actifs était plus conséquent car de nombreux retraités trouvaient agréable de se retrouver pour passer ensemble une bonne soirée, dans une ambiance amicale. Mais, la roue inexorable du temps a décimé les rangs ; citons notre Président d'Honneur "Henri TRAMBOUZE", joueur assidu et toujours plein d'entrain et notre Président Actif "Jean Marie GOUJET" très dévoué à la société. Il nous reste leur souvenir toujours bien présent.

Notre bouldrome municipal date d'une vingtaine d'années. Il est sans doute l'un des plus beaux et des plus agréables de la région avec son cadre magnifique et l'ombrage apporté par une dizaine de tilleuls adultes.

Depuis fort longtemps le besoin d'un local avec buvette ouvert aux joueurs, se faisait sentir. Sa construction a été décidée en 1985 avec un gros travail à fournir en perspective. Les sociétaires n'ont pas rechigné à la tâche. Par de nombreuses corvées ils sont arrivés à leur fin.

C'est un petit ensemble bien coquet, fonctionnel, intégré au site et qui rend d'appréciables services. Ce "cabanon" a été inauguré en septembre 86. Merci à tous ceux qui ont participé à cette réalisation et notamment les artisans locaux. Qu'il me soit permis de souligner combien notre regretté sociétaire Robert MASSARD nous aida et quelle part il prit à cette construction qui fut son dernier ouvrage. Il souhaitait en profiter avec son nouvel état de retraite, quelqu'un en a décidé autrement.

Les membres de notre société sont très coopératifs et l'on peut faire appel sans crainte à leur bonne volonté. Il est donc normal qu'il règne un esprit d'équipe, de convivialité où il fait bon se retrouver. Chaque été une ou plusieurs rencontres favorisent et entretiennent les liens d'amitiés. Que celles ou ceux qui désirent passer une agréable soirée de détente n'hésitent pas à venir au bouldrome. Ils pourront jouer, discuter, boire un coup, nous leur assurons un bon accueil.

Henri LACHAIZE



*Bienvenue  
au nouveau*

## **CLUB DE CULTURISME**

Une nouvelle association est née à SAINT-VINCENT, il s'agit du CLUB TONIC. C'est une association qui a pour but la pratique de la gymnastique et de la musculation. Pour cela, elle met à la disposition de ses adhérents, dans une salle nouvellement restaurée, un matériel très complet de musculation, composé d'appareils classiques fonctionnant avec des charges, un matériel plus moderne fonctionnant sur vérins hydrauliques, gentiment prêtés par les Ets MUGUET GRIZARD.

Ces exercices ont pour but de parfaire la musculation des uns, mais aussi de contribuer à l'équilibre et à la souplesse des autres. Tout cela dans la détente et la bonne humeur.

Dès la rentrée de septembre, une section gymnastique avec moniteur sera créée.

Cette salle, ouverte pratiquement tous les après-midi et le dimanche matin est également utilisée par les scolaires le mardi et le jeudi.

Daniel CHASSON

## **ASSOCIATION SPORTIVE BASKETBALL**

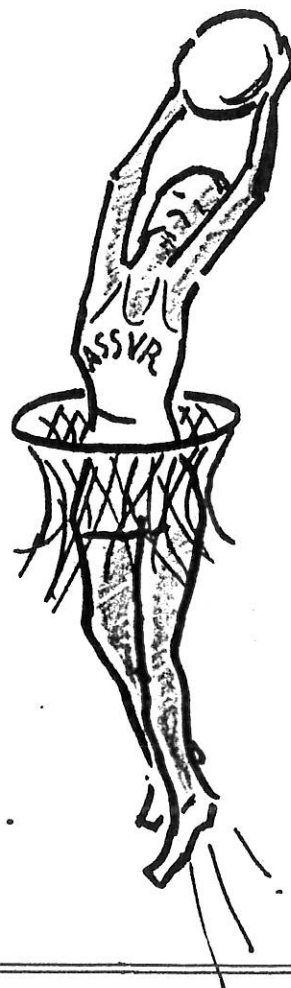
Encore une saison de terminée : pas trop brillante puisque l'équipe sénior n'a pu éviter de descendre en catégorie inférieure.

En effet, la saison 87/88 se jouera en première série. Les séniors sont éparpillés en dehors de SAINT-VINCENT et ont du mal à coordonner les actions de jeu du fait de l'absence d'entraînement collectif. Les matchs comme les résultats sont irréguliers. Beaucoup de matchs ont été perdus de quelques points alors que tout espoir était permis à quelques minutes du coup de sifflet final.

Les cadets ont fait de gros progrès. Certains d'entre eux arrivent à un bon niveau et des juniors pourront évoluer avec les grands.

Espérons que cette saison qui va débiter en septembre apportera de bons résultats dans la joie et l'amitié.

Jean DURY





Cette association présidée par Monsieur MARGET Guy, s'occupe de l'organisation des manifestations cyclistes de la commune :

2ème Dimanche d' Octobre : Cyclo-cross des Filatures  
1er Dimanche de Mars : Cyclo-cross du Bourg  
1er Dimanche de Juillet : Course cycliste Fête Patronale

Malgré quelques difficultés d'organisation et de financement, le comité fera tout son possible pour maintenir ces trois manifestations annuelles qui obtiennent toujours un vif succès auprès du public.

Puisque l'occasion nous en est donnée, nous demandons à tous les amis du cyclisme qui le désirent, de se joindre à nous. Quelques bonnes volontés supplémentaires seraient les bienvenues !

En Octobre 1988 nous fêterons le 20ème anniversaire du Cyclo-cross des Filatures. Ce sujet sera développé dans le prochain bulletin.

Au revoir à tous et à l'année prochaine !



Guy MARGET

Depuis 1984, l'association porte l'appellation :  
"Association des parents d'Elèves de l'Ecole Primaire Élémentaire privée mixte Champagnat de SAINT-VINCENT-DE-REINS (Rhône)"

Ont été élus membres du Conseil d'Administration pour 86/87 :  
Mrs : AULAS Pierre, BODET René, BUYS Bernard, DEREPIERRE Guy, DUMONTET Jean Pierre, NOILLY Roger, PERRIN Louis, Mmes ALTET Marie-Thérèse, CORGIE monique DUMONTET Annie, DURY Eliane, FOUILLAND Marie-Thérèse, NONY Catherine, NUNO mireille, PERRAS Marie-Noëlle.

.../...

Le bureau actuel est composé comme suit :

Président : AULAS Pierre      Vice-Président : BODET René  
Secrétaire : NUNO Mireille      Trésorière : FOUILLAND Marie-Thérèse

Notre principale activité est d'assurer l'organisation et la gestion du transport et de l'occupation de la piscine de COURS par nos enfants. Nous sommes en mesure de vous donner le bilan de ces deux dernières saisons scolaires.

	SAISON 85/86	SAISON 86/87
	17 sorties	14 sorties
	43 élèves	27 élèves
PISCINE	4 602.88 Frs	1 932.00 Frs
CAR	5 695.00 Frs	4 938.00 Frs
	10 297.88 Frs	6 870.00 Frs
Coût d'l voyage	605.76 Frs	490.71 Frs
Coût par Enfant	239.49 Frs	254.44 Frs

Cette dernière saison, nous n'avons pu obtenir qu'une moitié de piscine pendant 45 minutes de ce fait, les CP qui pouvaient en bénéficier n'ont pu y aller cette année. Sur ce coût de revient par enfant, nous ne demandons qu'une participation de 100 à 120 Frs aux parents par enfant. Il nous faut donc chaque année financer le solde manquant.

Cette année, grâce à la nouvelle salle récemment aménagée, nous avons pu organiser un repas le 23 mai 1987 non limité en invitation alors que jusqu'à présent nous ne pouvions recevoir que les parents d'élèves et leurs enfants. Nous remercions tous les membres du Conseil d'Administration et leurs conjoints pour leur dévouement.

Nous pensons organiser un autre repas l'année prochaine et, si vous êtes intéressé, contactez un membre des APEL car, lors de la vente des cartes repas nous oublions peut-être des amis de l'Ecole.

Les APEL savent aussi, si le besoin s'en ressent, prêter leur concours à d'autres occupations. En effet, après l'aménagement de deux nouvelles classes, pour les maternelles dans la salle paroissiale, les deux plus anciennes avaient besoin d'une sérieuse réfection. Après plusieurs réunions ces réparations ont été décidées pour les vacances scolaires de 1986. Les APEL, les frères maristes et les parents d'élèves ainsi que les artisans de la commune ont mené à bien cette opération. A la rentrée scolaire 86/87 nos enfants ont pu apprécier ce nouveau cadre agréable.

Nous remercions vivement tous ceux qui ont participé à la réfection de cet ensemble par leur travail et aussi Monsieur DEVEAUX sans le concours duquel rien n'aurait pu se faire.

Nous terminerons cette page en saluant Melle Marie-Claude LACHAIZE qui vient de nous quitter pour prendre sa retraite après 38 années passées dans nos murs.

Une très simple et très sympathique cérémonie a marqué, samedi matin 20 juin à 11 heures, sous le préau de l'école, son départ à la retraite.

Nous la remercions pour son dévouement et son énorme travail auprès des tout-petits et lui redisons tout nos vœux que nous formons pour sa retraite après une si belle vie de travail et de dévouement.

Merci Melle Marie-Claude et bonne retraite.

Les A P E L.



## ARCHÉOLOGIE

### ET VAL DE REINS

ALESIA, an 52 avant J.C. : dans la fureur et le fracas des armes se mêlant aux cris de guerre et de douleur, près de 150 000 hommes s'affrontent en un ultime combat.

JULES CESAR, alors proconsul de la Gaule cisalpine sollicité en 60 avant J.C. par les Eduens dont le druide DIVITIAC redoutait en particulier l'invasion des Germains, puis en 58, celle des Sueves d'ARIOVISTE, était entré en Gaule, son ambition visant à la conquête de cette dernière. Après avoir battu ARIOVISTE, ses légions s'installèrent en pays séquane, provoquant l'inquiétude des Gaulois.

Ces derniers se rassemblent, élisent un chef, noble arverne : VERCINGETORIX. Celui-ci obtient rapidement le soutien massif des Avernes et de leurs voisins, soutenu par les druides. Il prend rapidement l'avantage sur les romains, les affame en détruisant les réserves des "oppida". A GERGOVIE, il inflige une cuisante défaite à CESAR, qui doit abandonner 700 morts sur le terrain.

Conséquence, les Eduens abandonnent les romains. Tous les peuples de Gaule se réunissent chez ceux-ci, à BIBRACTE, jurant de lutter ensemble jusqu'à la libération.

En hâte, CESAR rassemble 70 000 hommes, environ 14 légions et gagne la plaine de la Saône. Les redoutables cavaliers de VERCINGETORIX sont battus près de DIJON. Ce dernier se retire alors sur le plateau d'ALESIA avec près de 80 000 hommes.

Aussitôt assiégé par CESAR et ses légions.

Les Romains, rompus aux stratégies de siège, multiplient les défenses, les tours d'assaut, les rangées de pieux plantés contre la cavalerie. CESAR a, en fait, construit vingt et un kilomètres de fortifications.

Le siège dure deux mois. Épuisés et affamés, les Gaulois livrent leur dernier combat. Une armée de secours, arrivée entre temps, ne peut percer les défenses romaines, malgré de furieux assauts ; VERCINGETORIX doit se rendre. Après avoir orné le triomphe de CESAR à ROME, il périra étranglé dans sa geôle. C'en est fini de la "Gaule chevelue".

Une longue période de "paix romaine" commence alors pour la Gaule. Durant trois cents ans, les Romains s'appliqueront à imposer l'autorité de ROME. Près d'un million de Gaulois ont été tués, un million réduits en esclavage. Les pays ont été ravagés ; de toutes parts l'ordre et la paix sont souhaités.

.../...

ROME s'installe. Sous AUGUSTE la Gaule est divisée en trois provinces : Aquitaine, Lyonnaise et Belgique, dépendant de l'Empereur. Il y a peu d'occupation militaire. C'est au II<sup>e</sup> siècle que ROME impose un appareil administratif comparable au système italien : neuf provinces dont deux seulement sont militaires.

Autour de l'autel des Gaules où se rendait le culte impérial, se dressaient sur les pentes de la Croix-Rousse à LYON, les soixantes statues des Cités, créées par ROME.

Progressivement, les Gaulois s'intègrent au système, servant dans les légions romaines, l'élite étant intégrée dans l'Administration. ROME crée ainsi dans les cités gauloises un climat d'émulation favorable à la romanisation. La prospérité économique due à la "paix romaine" fait le reste.

En fait, peu de Romains s'installent en Gaule. On estime leur nombre à environ 100 000. Architectes de génie, les Romains révolutionnent la Gaule en traçant des routes et en introduisant l'art du mortier. De véritables villes s'édifient, aux monuments indestructibles. Les plus riches parmi les Gallo-Romains (ou Gaulois romanisés) contribuent de leurs deniers à la construction d'amphithéâtres, tels que ceux de NIMES, d'ARLES, de théâtres ou d'odéons, dont les vestiges ornent encore des villes comme LYON, des portes monumentales, des thermes.

Les aqueducs géants comme le Pont du Gard apportent l'eau aux villes (environ 20 000 m<sup>3</sup> par jour).

L'urbanisation s'accompagne de la construction de temples ou d'édifices publics.

Entre temps, les riches Romains ou Gallo-Romains émigrent dans les campagnes proches des grandes agglomérations. Ils y construisent leurs habitations ou "villas", puis leurs temples. Il leur faut également enterrer leurs morts. En fait, ils les incinèrent à l'exception des enfants de moins de sept ans. Les cendres sont recueillies dans une urne placée dans un petit monument avec des objets, constituant le mobilier funéraire.

SAINT VINCENT DE REINS et ses environs font partie de ces sites romanisés. Certains noms de lieux sont évocateurs ; JOVIN, LACHERON, GOUTTEROMAINE.

Si l'on se réfère à certains historiens, JOVIN prendrait son étymologie dans "JOVINUS", c'est-à-dire, ayant rapport avec Jupiter, père et maître des dieux, dans la mythologie latine.

Malgré la luxuriance de la végétation, on peut encore déceler, à l'endroit désigné, les vestiges de fondations, sous forme d'énormes blocs de pierre. L'importance du périmètre estimé, porte à croire qu'à cet endroit, s'élevait un temple vraisemblablement dédié à Jupiter.

.../...

.../...

Pour celà les adhérents du syndicat sont abonnés au journal " L'information agricole du Rhône.", journal hebdomadaire qui a le souci de nous informer du jeudi au jeudi de tout ce qui se passe, ce que l'on doit savoir et doit faire, on y trouve aussi toutes les permanences de nos services, des dossiers techniques diffusés au fur et à mesure des saisons (soins aux animaux, cultures, etc...) des reportages.

Oui, les évènements que nous vivons actuellement remettent en question nos manières de faire, nous obligent à regarder plus loin, à dépasser nos frontières, à élargir nos horizons. Des réunions, stages et visites nous sont proposés pour nous y aider ; sa- chons en profiter.

Le syndicat agricole est prêt à accueillir de nouveaux adhérents, contactez les responsables vous serez reçu avec plaisir.

Une journée de visite est programmée pour le 8 mai, bonne occasion de se retrouver. Cette année, nous irons voir le barrage de VILLEREST.

Au revoir et bonne saison à tous, gens de la terre ou pas.

**LA POSTE**   
**BOUGEZ AVEC LA POSTE**

Paulette BILLET

La Poste bouge ..... c'est bien sûr un slogan ; nous espérons que pour vous c'est une réalité. Nous sommes il est vrai en pleine évolution.

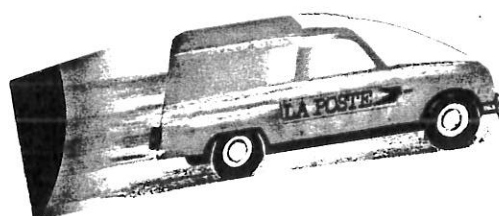
Si les ordinateurs n'ont pas encore fait leur apparition dans notre bureau c'est une certaine conception de notre métier qui change. De nouveaux " produits " apparaissent pour lesquels nous sommes à votre entière disposition pour vous conseiller.

Notre vocation première c'est bien sûr le courrier qui est en sensible progression mais ce sont aussi les placements boursiers.

Votre attachement aux P.T.T. de SAINT-VINCENT-DE-REINS nous permet d'envisager l'avenir avec optimisme.

Merci de votre confiance.

M. JANISSON  
Receveur





Sa préoccupation essentielle reste toujours l'organisation de la Foire annuelle du premier samedi de Mai.

Cette année, nous avons pu bénéficier d'un temps parfaitement agréable qui a favorisé la réussite de cette manifestation.

Nous avons eu le plaisir d'apprécier les talents de la "Barquette de GIVORS" qui, avec ses sympathiques musiciens, a su animer avec générosité l'activité des rues de la commune, pendant toute la journée.

Nous remercions le bureau dirigeant, les membres organisateurs et aussi tous les non-commerçants qui nous ont sérieusement épaulés.

Nous rappelons que notre activité ne se borne pas à cette manifestation de foire mais que toute l'année nous sommes là à la disposition de tous les clients qui veulent bien nous faire confiance, ceci dans leur intérêt et celui de la prospérité de la commune.

Il reste évident que le monde artisanal bénéficie actuellement d'une activité accrue par suite de travaux importants amorcés par le Conseil Municipal, dirigé par son Maire, Monsieur Lucien DEVEAUX ; mais que cependant en ce qui concerne les commerçants leur activité reste stagnante ou mieux diminue. A chacun d'en noter les leçons qui s'imposent et, nous répétons que nos services restent à la disposition de TOUS. Merci !

Un village sans commerce devient un village sans vie !...

LE PRESIDENT  
Michel LACHAIZE





# TROISIEME AGE

Malgré la disparition de plusieurs de nos membres, quelques nouveaux adhérents (malheureusement trop peu vu le nombre des nouveaux retraités) sont venus se joindre à nous ce qui fait que nous sommes toujours à peu près le même nombre.

L'année 1986 a été bien employée.

Le jeudi 15 mai, six de nos membres fêtaient leurs 80 et 70 ans. La réunion fut joyeuse et animée. Les jubilaires ont bien fait les choses et ont regalé copieusement les membres du club qui, de leur côté, ont marqué leur satisfaction en leur offrant une jolie plante.

Le 19 juin notre sortie à VIRIAT. Après un arrêt à ARS et ensuite visite de l'Eglise de Bron, nous arrivions dans la bresse où un excellent repas nous attendait.

Le jeudi 8 octobre nous étions à nouveau réunis, en un nombre record à l'auberge du lac de CUBLIZE pour fêter le dixième anniversaire de la fondation du club, dans une ambiance agréable et amicale où chanteurs et conteurs furent très appréciés.

La semaine suivante, nous étions réunis au local du club pour fêter les noces d'OR de Monsieur et Madame André BAISET qui offraient à leurs amis boissons diverses, café, brioches. En retour, une belle plante leur fut offerte au nom des membres du club en leur souhaitant de les retrouver dans 10 ans pour les noces de diamant.

Pour 1987, d'autres projets sont en préparation dont nous vous donnerons le compte rendu dans le prochain bulletin.

A l'année prochaine.

Le Président  
André BEROUD

## REGLEMENT D'EXPLOITATION

ARTICLE 1 :

L'équipement constitué de la nouvelle salle des fêtes ainsi que des annexes (hall, cuisine, vestiaire, sanitaires, bar) propriété communale, est mis à la disposition des sociétés locales, des écoles et des familles de SAINT-VINCENT-DE-REINS.

ARTICLE 2 :

Le responsable de cet ensemble auprès duquel les usagers devront s'adresser pour la location est la Mairie.

ARTICLE 3 :

Les réservations seront faites à la Mairie qui les enregistrera sur un carnet à souches au fur et à mesure de leur arrivée. L'attribution sera nominative et concrétisée par l'accord signé de la Mairie et du demandeur s'engageant à respecter le présent règlement.

ARTICLE 4 :

En ce qui concerne les sociétés locales, chaque année avant le 31 octobre, leurs présidents seront réunis à l'initiative de la Mairie.

A cette réunion, sera dressé le calendrier de l'utilisation des salles par les sociétés pour l'année suivante. Seules les manifestations prévues lors de cette réunion seront prioritaires pour l'attribution des salles. Toute modification ultérieure n'entraînera pas de priorité. Les autres utilisateurs devront choisir les dates restées libres.

ARTICLE 5 :

Un "livre de bord" sera tenu par le responsable de la salle, le nom de chaque utilisateur y sera consigné, ainsi que la date de réception de la demande de réservation. Toutes les anomalies constatées avant ou après utilisation y seront également mentionnées. Toute dégradation sera à la charge du signataire de la demande.

ARTICLE 6 :

Afin de couvrir les frais de fonctionnement des salles et annexes, un loyer sera demandé aux utilisateurs.

Le montant de cette location pourra être révisé chaque année au 1er janvier.

Le règlement devra se faire par chèque au plus tard 15 jours avant la date retenue par les sociétés locales. Au moment de la remise des clés pour les autres utilisateurs. Lorsqu'il s'agira d'un bal un chèque supplémentaire de 1 200 Frs (montant révisable chaque année) sera exigé comme caution de garantie et remis en même temps que le prix de location de la salle.

Ce chèque sera rendu dès le lendemain de la manifestation si aucune dégradation n'a été constatée.

Dans le cas contraire, le montant des dégâts en sera déduit et le solde éventuel rendu à l'intéressé. S'il s'avère que la caution est insuffisante, le locataire ou son assurance s'engage à payer le supplément.

ARTICLE 7 :

Les deux salles peuvent se louer soit ensemble soit uniquement la grande. Il y aura interdiction d'accès aux parties non données en location.

.../...

.../...

ARTICLE 8 :

L'importance des locaux utilisés devra, dans la mesure du possible, être proportionnelle à la manifestation organisée.

ARTICLE 9 :

Les autorisations pour bals ne seront données que pour les manifestations des sociétés locales et seulement sur invitations.

Un certificat d'assurance R. C. sera à apporter au moment de la réservation.

ARTICLE 10 :

Les organisateurs de bal devront veiller à ce que le bruit reste dans des proportions normales.

ARTICLE 11 :

Toute intrusion de matériel complémentaire pouvant s'avérer utile à titre permanent ou occasionnel devra faire l'objet d'une autorisation spéciale donnée par la Mairie. De même, le matériel, propriété de la commune, ne devra en aucun cas être utilisé à l'extérieur sans autorisation.

ARTICLE 12 :

Le responsable de cet équipement et la commune propriétaire déclinent toute responsabilité quant aux vols ou préjudices qui pourraient être commis lors de l'utilisation des installations concernées par le présent règlement.

ARTICLE 13 :

En ce qui concerne la sécurité, il existe des extincteurs situés respectivement :

- Salle de Réunions,
- Hall d'entrée,
- Grande salle,
- Cuisine.

ARTICLE 14 :

Les accès aux issues de secours équipées de dispositifs d'ouverture automatique devront être laissés libres en toute circonstance.

ARTICLE 15 :

Il est formellement interdit de planter des clous, vis ou objets divers.

ARTICLE 16 :

L'accès aux deux salles des fêtes et annexes est strictement interdit à tous les animaux.

ARTICLE 17 :

Les jeux de ballon sont interdits dans les salles, les annexes et les abords immédiats.

ARTICLE 18 :

Le dernier utilisateur devra procéder avant de quitter les lieux, à l'extinction complète des lumières, à la réduction du chauffage, la fermeture des robinets d'eau et de toutes les issues.

ARTICLE 19 :

Les salles et annexes ainsi que les abords extérieurs devront être laissés en parfait état d'ordre et de propreté après chaque utilisation et au plus tard le lendemain de la manifestation. Dans le cas où la salle ne serait pas louée le dimanche, les utilisateurs pourront la garder jusqu'au lundi soir.

.../...

.../...

ARTICLE 20 :

Les salles non rendues en état de propreté (pour toutes locations même réunions), une somme de 400 francs sera demandée pour faire effectuer le nettoyage.

ARTICLE 21 :

Le présent règlement sera affiché en Mairie et dans le hall des salles pour que chaque utilisateur puisse en prendre connaissance. Il prendra effet à la date d'ouverture de l'équipement concerné.

ARTICLE 22 :

Une commission de contrôle est instituée au sein du Conseil Municipal, pour veiller à l'application du présent règlement.

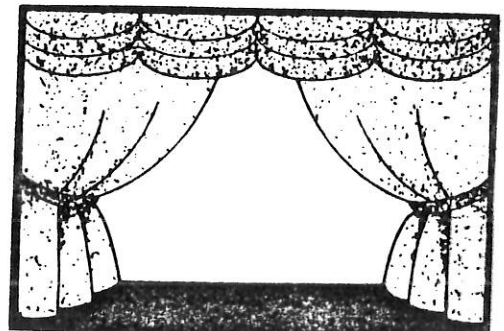
---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

MONTANT DES LOCATIONS POUR L'ANNEE 1987

Formation	:	200 Frs la petite salle.
Concours de cartes	:	500 Frs la grande salle, 700 Frs les deux salles.
Repas des Sociétés Locales	:	500 Frs la grande salle, 700 Frs les deux salles.
Banquets privés		
Habitants de SAINT-VINCENT	:	600 Frs la grande salle, 800 Frs les deux salles.
Habitants Extérieurs	:	1 200 Frs la grande salle, 1 400 Frs les deux salles.
Bals 1 jour	:	1 200 Frs la grande salle,
2 jours	:	1 600 Frs la grande salle.
Classes de SAINT-VINCENT	:	600 Frs la grande salle, 800 Frs les deux salles.

Les locations pour Réunions, Assemblées Générales et arbres de Noël seront gratuites.

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 1987.

MARS	Dimanche 29	CONCOURS DE BOULES 64 T.T. LE BOURG
AVRIL	Samedi 4	CONCOURS DE BOULES 64 T.T. LES FILATURES
	Dimanche 12	INAUGURATION DE LA SALLE DE MUSCULATION
MAI	Samedi 2	JOURNEE DE LA FOIRE
	Dimanche 10	FETE DES CLASSES EN 7
	Vendredi 29	CONCOURS DE BOULES 64 DOUBLETES 8 heures LES FILATURES. 13 heures 30 32 DOUBLETES.
JUIN	Lundi 8	CONCOURS DE BOULES 32 QUADRETTES. LES FILATURES
	Dimanche 21	TOURNOI DE TENNIS MIXTE
JUILLET	Samedi 4	FETE PATRONALE
	Dimanche 5	
	Lundi 6	
	Samedi 18	CONCOURS DE BOULES DES POMPIERS. LE BOURG
	Dimanche 26	CONCOURS DE BOULES 64 DOUBLETES. LE BOURG
AOÛT	Samedi 2	FETE A MAGNY
	Dimanche 3	
	Samedi 22	CONCOURS DE BOULES 64 T.T. 13 heures 30 LES FILATURES
	Samedi 22 après midi	CONCOURS DE TIR
Dimanche 23		
SEPTEMBRE	Samedi 5	VENTE EXPOSITION CLUB NOTRE TEMPS
	Dimanche 6	
	Dimanche 13	JOURNEE DE LA MARCHE
	Dimanche 20	TOURNOI DE TENNIS
OCTOBRE	Dimanche 4	JOURNEE CHAMPIGNONS
	Dimanche 11	CYCLO CROSS LES FILATURES
	Dimanche 18	REPAS DES ANCIENS
NOVEMBRE	Dimanche 8	CONCOURS CARTES DES POMPIERS
	Samedi 28	CONCOURS CARTES ASSOCIATION DES FAMILLES
DECEMBRE	Dimanche 6	SAINTE BARBE
	Dimanche 13	LOTO TENNIS



La résidence "Le Mât", réalisée par l'OPAC DU RHONE, comportera 20 logements locatifs, 10 maisons individuelles agréablement groupées, avec jardin, privatif et garage, et 10 appartements aménagés dans l'ancien immeuble communal.

Conçus par l'ATELIER REGIONAL, représenté par Pierre VURPAS, architecte D.P.L.G., réalisés par les artisans locaux, les logements seront confortables et faciles à vivre. Bien isolés, ils seront d'un coût d'entretien raisonnable.

Dans les villas, les salles de séjour, exposées au sud, avec leur sol en carrelage et leur plafond à solives en bois apparent, seront complétées par une véranda qui permettra de profiter des apports thermiques du soleil.

Les couleurs des façades et des menuiseries apporteront une grande variété à l'ensemble.

Les maisons neuves seront achevées en octobre 1987, les logements collectifs le seront au mois d'avril 1988.

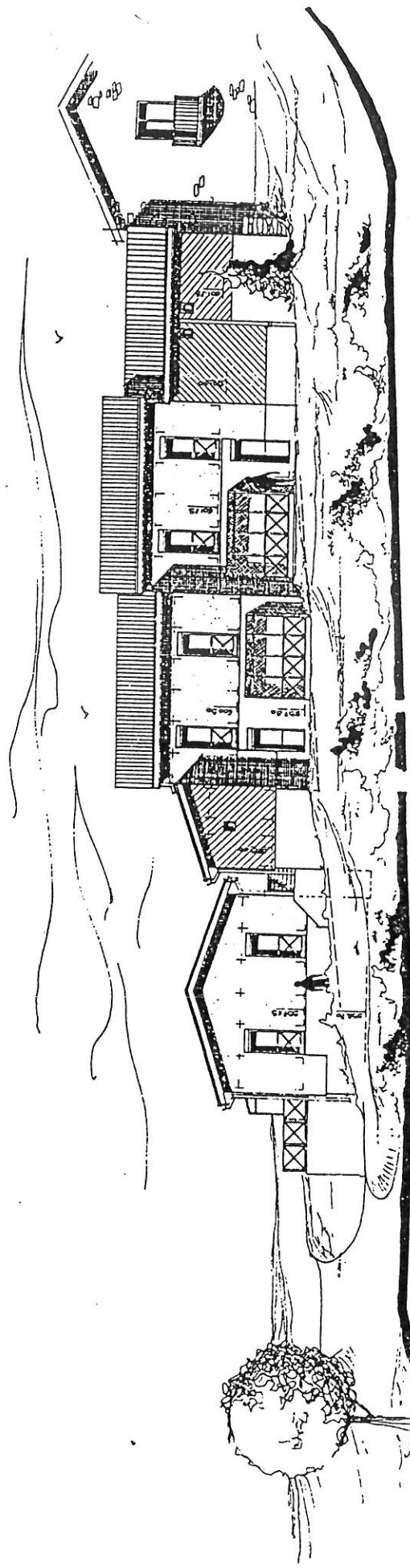
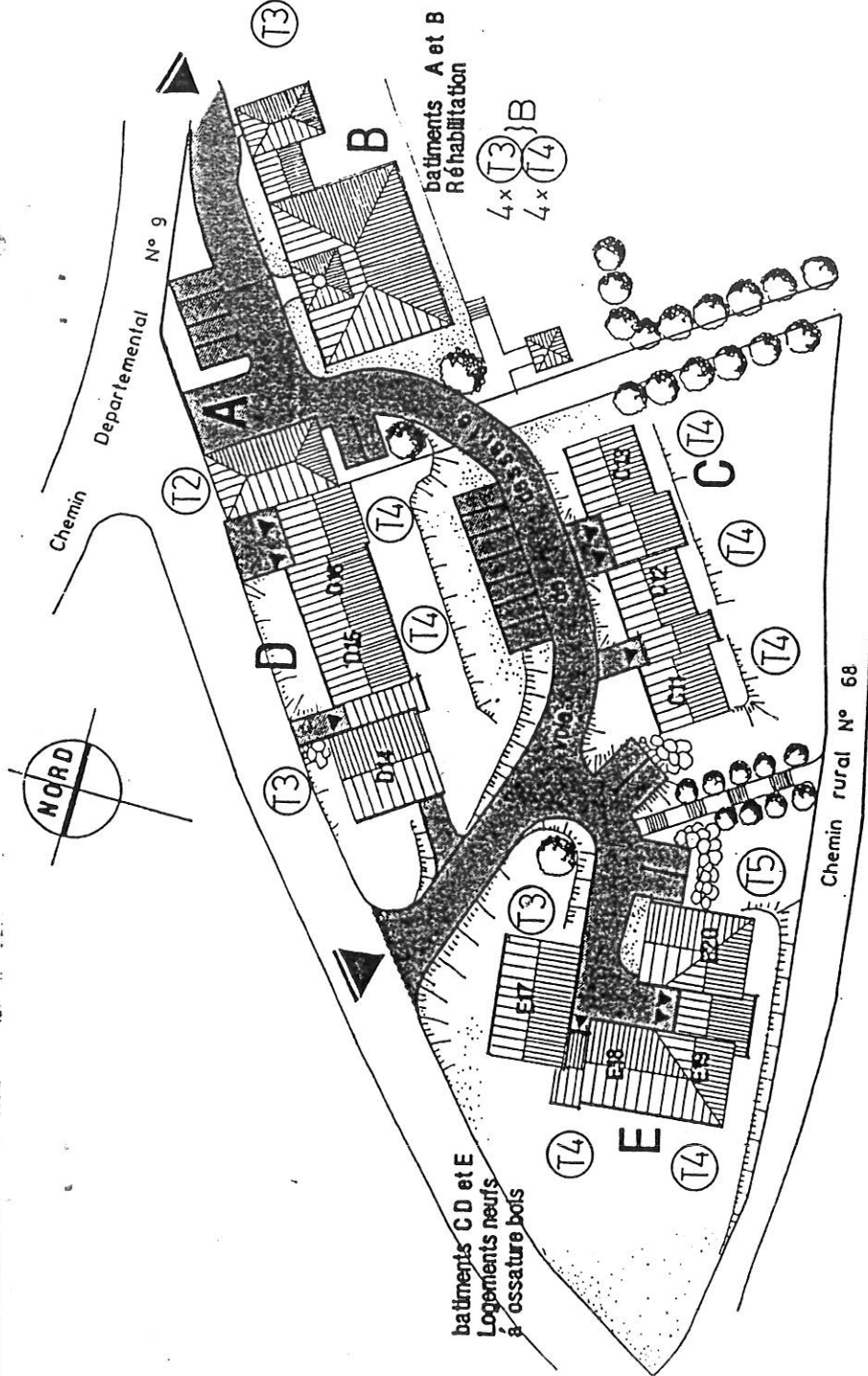
Le Commune de SAINT VINCENT DE REINS a participé à l'opération, en apportant l'immeuble ancien à titre gratuit, afin de permettre la réalisation de l'ensemble dans le respect des prix limites HLM, et l'application de loyers raisonnables. En fonction de leurs ressources, les locataires pourront bénéficier de l'aide personnalisée au logement (APL)

10 PLA bois individuelle  
 10 PLA réhabilitation

OPAC du RHONE



Commune de St VINCENT de REINS  
 Résidence 'Le Mât'



## SOLIDARITE DANS L'EPREUVE

La population de SAINT-VINCENT-DE-REINS, très bouleversée par la mort accidentelle de Cyril et Caroline DEVEAUX, s'est fait un devoir d'entourer de toute sa sympathie Mr et Mme DEVEAUX, et leurs enfants : Frédérique et Rodolphe, et de partager, s'il est possible, leur immense peine, que chacun a ressenti en son propre coeur.

Le Dimanche 1er février, la messe qui fut célébrée à SAINT-VINCENT DE-REINS pour Cyril et Caroline et leur famille, devait rassembler en notre église bien remplie, la communauté paroissiale et des amis venus de l'extérieur.

Un profond recueillement était à lui seul un langage éloquent : soulignant le respect et le partage d'une immense douleur.

La participation à l'Eucharistie fut l'expression d'une foi commune, et d'une prière unanime et fervente. "Seigneur, entends la voix de ma prière, quand je crie vers toi" : un cri de CONFIANCE et d'ESPERANCE.

Précieux réconfort de savoir que Dieu accueille auprès de Lui ces jeunes qui nous ont quittés, pour leur donner tout leur compte de vie et de bonheur, qu'ils n'ont pas eu ici-bas, dans le partage de sa Vie éternelle. Ils veillent désormais sur leurs parents et leur famille, avec un regard plein d'amour et de lumière.

La communauté locale, en cette cruelle circonstance, a tenu par là-même, à se faire proche de Monsieur DEVEAUX qui en sa qualité de Maire de notre localité, est lui-même toujours présent là où il y a du bien à faire, et qui porte en permanence le souci de l'activité et du développement de notre village.

Père BODET



- ETAT - CIVIL ANNEE 1986 -

NAISSANCES :

CHAMPALLE	Carine Marie-Joe				22 mai
DEREPIERRE	Bastien				25 mai
DURNERIN	Angélique Stéphanie				07 mars
MURAD	Amélie Annick				06 octobre
MURAD	Brigitte Ginette				07 décembre
NUNO	Vincent				24 juin
PASSOT	Alexandre Arnaud				20 décembre
PLASSE	Morgane Angélique				20 juin
VADEBOIN	Kévin Eric				20 novembre

MARIAGES :

CATHELAND	Daniel	et DUDU	Evelyne	19 avril
FIARD	Guy	et BISSUEL	Nathalie	12 juillet
LAFAYE	Christophe	et POULY	Brigitte	15 mars
PRADET	Daniel	et VINCENT	Fernande	10 mars

DECES :

CHAMPALLE	Joannès Eugène			19 mai
CHABERT	Pierre Marie			21 février
CHEVRET	Marthe Julienne Marie	Vve BUYS		27 mai
CHIZALLET	Marie Louise	Vve GEOFFRAY		02 janvier
DARPHIN	Gabriel Claudius Antoine			22 septembre
DESGOUTTES	Marie Louise	Vve DESPHILIBERT		28 juillet
FARJAS	Marie Claudia Augustine	Vve SAINT PAUL		29 juin
JEANNOT	Camille François			13 août
MARCHAND	Claudia Marie	Vve PETIT		30 juin
MARCHAND	Marguerite Jeanne	Ep FILLON		15 août
PHILIPPE	Marie Louise Lucie	Vve COUTURIER		19 août
PLASSE	Marie Augustin			09 août

- ETAT - CIVIL ANNEE 1987 -

NAISSANCES :

FIARD	Jérémy			29 mai
POYET	Cyril			11 mars
TOURMENTE	Livia Marie			03 mai
TSCHANHENZ	Charlène Christelle			21 mai
VIAL	Steve			24 janvier

MARIAGES :

MERCIER	Hervé	et DELHAYE	Nathalie	13 juin
VIGNON	Pascal	et TRAMBOUZE	Catherine	21 mars

DECES :

CHAMPALLE	Jeanne Marie Marthe	Vve CHABERT		26 mars
MASSARD	Robert Claude Marie			10 janvier
POLLOCE	Valérie Céline			17 juin
RAQUIN	Marie Jeanne	Vve COLAS		22 février
TOURMENTE	Livia Marie			07 mai
VIEILLY	Marie Victorine			08 janvier

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

I N F O R M A T I O N S            D I V E R S E S

---

COMMUNIQUE DE :

LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX :

L'effort entrepris par le Département pour venir en aide aux élèves internes, dans leurs frais hebdomadaires de transport, sera poursuivi à la rentrée scolaire prochaine de Septembre 1987

Une allocation de 500 Frs sera versée à tous les élèves dont le domicile des parents est situé dans le Département du Rhône et qui sont internes dans un établissement, primaire ou secondaire, public ou privé sous contrat, ou dans une maison familiale rurale, reconnue par le ministère de l'agriculture, situé soit dans le Rhône soit dans un autre département.

Pour percevoir cette allocation, les élèves concernés devront établir un dossier spécifique qu'ils pourront obtenir, soit dans leur établissement scolaire, soit auprès du service Départemental des transports.

Dossiers à retourner au Service Départemental des transports 31, rue Mazenod, 69426 LYON Cx 03, impérativement avant le 31 octobre 1987.

LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PREVENTION ET DE L'ACTION SOCIALE :

Le Département du Rhône et l'Etat décident par un avenant signé le 26 mars de prolonger le dispositif d'action contre la pauvreté précarité du 1er janvier 1987 au 30 décembre 1987.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez la direction départementale de la prévention et de l'action sociale poste 43.65 (D.D.P.A.S.).

PERMANENCES DU COMITE DEPARTEMENTAL D'HABITAT ET D'AMENAGEMENT RURAL DU RHONE

THIZY : Mairie ; Le troisième mercredi du mois de 9 H 30 à 12 H  
TARARE : Mairie ; Le troisième jeudi du mois de 9 H à 11 H 30

PERMANENCES DE L'ASSISTANTE SOCIALE : Mme PATIN

Au Centre Médico Social, rue de la Loire à COURS LA VILLE  
Tél. : 74 89 72 03

MARDI : de 12 H 30 à 16 H  
JEUDI : de 9 H à 12 H





SAINT VINCENT DE REINS "Les Filatures"



SAINT VINCENT DE REINS "Magny"